

# La Lettre de l'AIRe



n°21—Avril 2024

*Cette lettre d'information aux adhérent.es et aux partenaires propose de faire le point sur l'actualité de l'Association des DITEP.*

## L'éthique de la bientraitance

La [stratégie nationale de lutte contre les maltraitances](#) a été lancée par la ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées Madame Fadila KHATTABI lundi 25 mars dernier.

Alors que les ministres ont annoncé vouloir renforcer les inspections dans les structures qui accompagnent notamment les enfants en situation de handicap, il semble essentiel de rappeler que **l'éthique de la bientraitance est au cœur de tout accompagnement social et médico-social.**

Si la responsabilité de l'État est patente, elle n'exonère pas la responsabilité des professionnels.

En effet, il revient à l'État de garantir à tous les acteurs concernés les conditions pour prévenir toute forme de maltraitances, mais agir conformément à l'éthique de la bientraitance demeure notre responsabilité collective.

Outre le cadre général d'obligation d'information en cas de mauvais traitement que doit assumer tout citoyen au titre de l'article 434-3 du code pénal, ainsi que l'obligation de signalement des actes de maltraitances revenant aux responsables des structures au titre de l'article L331-8-1 du Code de l'action sociale et des Familles, la maltraitance est désormais définie par l'article 23 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022, codifié à l'article L. 119-1 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose :

*« La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »*

Outre la prévention, la détection et le repérage, il est tout autant essentiel de prendre en charge les conséquences que les maltraitances induisent dans le comportement des enfants et des jeunes que nous accompagnons en DITEP. Pour améliorer leur parcours de soin et prendre en considération la diversité des situations, il est nécessaire de comprendre les mécanismes psychotraumatiques.

C'est pourquoi l'AIRe a souhaité s'impliquer dans la CIIVISE : après plusieurs semaines de questionnements, la CIIVISE vient de s'accorder sur une nouvelle gouvernance qui prend la forme d'un collège directeur composé de quatre personnalités : Thierry BAUBET, co-responsable scientifique du Centre national de ressources et de résiliences (Cn2r), Maryse LE MEN RÉGNIER, Présidente de la Fédération France Victime, Solène PODEVIN FAVRE, Présidente de l'association Face à l'inceste, et Bruno QUESTEL, ancien député LREM.

Alice CASAGRANDE, secrétaire générale de la CIIVISE dont le mandat se poursuit tout en étant renouvelé, nous fera le plaisir d'intervenir lors de notre Assemblée générale le 15 mai prochain.

# Sommaire

[La coopération avec le secteur de la protection de l'enfance au cœur de notre plaidoyer institutionnel](#)

[L'AIRe invitée aux premières journées de l'ANDIME](#)

[Comment créer les conditions propices à la participation des jeunes accompagnés par les DITEP et celle de leurs parents ?](#)

[Assemblée Générale le 15 mai 2024](#)

[Pour que la santé mentale soit la Grande Cause Nationale 2025, signons la pétition !](#)

[Mesure de l'activité : les premiers résultats !](#)

[Entretien avec Benjamin VOISIN, Adjoint au DGCS](#)

[Nouveauté en librairie : Qui est fou ?](#)

[Fiers d'être engagés, Fiers de prendre soin : l'AIRe participe au congrès de l'UNIOPSS](#)

[Agenda](#)

# La coopération avec le secteur de la protection de l'enfance au cœur de notre plaidoyer institutionnel

Comment instituer les nécessaires coopérations entre acteurs pour mieux considérer et prendre en compte l'enfant dans sa singularité ?

Un **second interbureau** le 14 février avec l'ANMECS, l'ANPF, le GEPSO et le CNAEMO a été l'occasion de réfléchir à nos objectifs communs ainsi qu'à nos prochaines initiatives.



Second bureau interassociations le 14 février 2024 avec l'ANMECS, l'ANPF, le GEPSO et le CNAEMO

Un **courrier** a été adressé à la nouvelle ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Madame EL HAÏRY pour appeler son attention sur la situation des enfants dont les besoins d'accompagnement et de protection concernent à la fois le secteur de la protection de l'enfance, celui du handicap et celui de la santé.

Avec nos partenaires, nous y soulignons que « *l'établissement unique qui répondrait seul à tous les besoins de l'enfant n'existe pas et ne peut pas exister. Les réponses doivent nécessairement rester plurielles mais organisées et coordonnées* ».

En effet, nous constatons que les coopérations qui fonctionnent sont celles qui permettent les conditions d'un travail en transversalité sur le parcours de l'enfant. Cela implique qu'il n'y ait pas de confusion entre les rôles, missions et responsabilités de chacun : **les besoins de protection de l'enfant doivent prendre en compte le nécessaire accompagnement médico-social ou en santé mentale, et réciproquement !**

Il est donc indispensable que les pouvoirs publics appuient les coopérations et les projets mis en œuvre au bénéfice des enfants afin de mieux appréhender la complexité de leurs parcours. **Alors qu'ils sont déjà en situation de vulnérabilité, il nous apparait essentiel de rappeler que leur situation administrative ne saurait constituer un facteur de complexité supplémentaire.** Sécuriser le cadre institutionnel, c'est nous donner les moyens de faire vivre nos partenariats d'égal à égal autour de l'enfant et nous laisser la souplesse de monter des projets et des outils de coopération plus efficaces

Un **rendez-vous en commun** avec Madame Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, le 25 mars dernier.

Le rendez-vous a permis de présenter le collectif à la ministre et d'incarner des messages clés dans un langage commun. La délégation a insisté sur l'importance de dépasser le constat des difficultés de terrain pour faire évoluer les réponses à l'égard de ces enfants avec 2 axes principaux pour nos actions :



Roland DYSLI et Annelise GARZUEL (AIRE),  
Alain VINCIARELLI (ANMECS), Jeanne  
CORNAILLE (GEPSO) et Céline JAMET-MONS  
(CNAEMO) avec Fadila KHATTABI, le 25  
mars 2024

- Axe 1 : Améliorer l'interconnaissance des acteurs de nos secteurs respectifs au moyen notamment d'organisation de formation communes (forte demande de terrain et bonne dynamique impulsée) ;

- Axe 2 : Créer les conditions de coopérations qui dépassent les ententes entre personnes pour garantir le cadre des parcours des enfants.

En effet, nos associations ont pu compiler des chiffres via leurs propres enquêtes internes :

◆ près de 40 % des enfants accompagnés par les DITEP bénéficient également d'une mesure de protection de l'enfance ;

◆ près de 50 % des enfants protégés bénéficient aussi d'une reconnaissance MDPH.

Les fortes disparités territoriales ou entre établissements sont soulignées. Il est néanmoins partagé que parmi les enfants dits « à double vulnérabilité », les acteurs constatent que les troubles des conduites et du comportement représentent la cohorte la plus importante parmi les handicaps.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au cœur de la logique de parcours et il relève de notre responsabilité commune que des situations administratives complexes ne majorent pas les souffrances et les difficultés des enfants. Sécuriser les parcours nécessite par exemple de garantir la transmission entre acteurs des informations qui concernent les enfants. Or, actuellement, les systèmes d'information entre « Protection de l'enfance » et MDPH ne communiquent pas entre eux ce qui est préjudiciable non seulement pour les acteurs qui interviennent à son bénéfice mais également directement dommageable pour les enfants (et leurs familles le cas échéant) qui se trouvent contraints de répéter leurs histoires douloureuses

La ministre, très intéressée par nos initiatives, notamment les formations croisées que nous élaborons, a donné son accord de principe pour participer à nos prochaines journées nationales et s'est engagée à faire le lien avec sa collègue chargée de l'enfance, Sarah EL HAÏRY pour qu'elles soient présentes ensemble.

**Et ce n'est pas fini ! Save the Date !!!**

- ⇒ **Rendez-vous le 30 mai prochain pour l'élaboration d'un plaidoyer commun** à l'attention des décideurs publics à co-construire avec nos membres.
- ⇒ **Le 12 décembre 2024** : Prochaine journée interassociative nationale à Paris

## L'AIRe invitée aux premières journées de l'ANDIME



Roland DYSLI, Président de l'AIRe et Annelise GARZUEL, Conseillère technique le 28 mars 2024 ont présenté l'AIRe et le fonctionnement en dispositifs aux journées de ANDIME.

Pour plus d'informations: [article du Média Social publié le 29 mars 2024](#)

Annelise GARZUEL et  
Roland DYSLI à la  
Journée de l'ANDIME le  
28 mars 2024

# Comment créer les conditions propices à la participation des jeunes accompagnés par les DITEP et celle de leurs parents ?



Cette question a été au cœur de la réflexion proposée aux membres de l'AIRE cette année lors de la conférence des territoires, organisée le 14 mars dernier par notre commission « vie associative », sous l'impulsion de notre Vice-Président Marceau REEG le 14 mars.

## Des injonctions paradoxales ?

Intervenant en début de la journée pour rappeler l'importance du recueil de l'expression de la personne accompagnée dans les évaluations mises en œuvre par la HAS, Angélique KHALED, Directrice de la Qualité de l'Accompagnement Social et Médico-Social (DIQASM)

a rappelé combien l'engagement de la personne accompagnée elle-même sur son propre accompagnement est essentiel car elle est la première actrice de son accompagnement. A ce titre, l'évaluation ne cherche pas à mesurer un niveau de satisfaction mais plutôt de considérer l'expérience vécue.

Mais cela ne va pas de soi, il faut aussi que les personnes elles-mêmes se saisissent de ces possibles.

## Des outils insuffisants ? De l'usage du CVS et de ses limites...

Comme souvent à l'AIRE, la journée avait été pensée et construite à partir des retours d'expériences de terrain via une enquête lancée en interne sur l'expression et la participation des jeunes et de leur familles aux conseil de la vie sociale (CVS).

A partir des données recueillies parmi les quelques 200 réponses, nous avons retiré les enseignements suivants :

97% des DITEP disposant d'un CVS jugent que cet outil fonctionne pour favoriser l'expression et la participation des jeunes

MAIS les répondants à l'enquête en pointent aussi les limites en constatant qu'il y a une réelle difficulté à mobiliser les jeunes, notamment en raison de l'éclatement des lieux d'accompagnement lié au fonctionnement en dispositif mais aussi une difficulté pour mobiliser leurs parents qui sont peu disponibles...

## Des jeunes qui ne veulent pas s'engager ?

Au contraire ! Mais encore faut-il leur faire confiance ! Pour ce faire, le DITEP ALEFPA Henri Wallon (Pays de la Loire) a créé une « Junior Association » dont sont membres les jeunes accompagnés : ainsi, les jeunes ne sont pas seulement impliqués dans leur propre projet d'accompagnement mais sont également pleinement acteurs du projet collectif du DITEP. Ils s'engagent à gérer un budget pour soutenir la mise en œuvre de projets (séjour au ski par exemple). Une manière stimulante de travailler la participation et donc la citoyenneté de manière concrète !

## Des parents pas impliqués ?

Les parents des jeunes accompagnés arrivent souvent abîmés par les répercussions qu'a eu le trouble de leur enfant sur leur vie, familiale, sociale et professionnelle. Non seulement, ils se sont inquiétés de la souffrance de leur enfant pour laquelle les réponses ont tardé à arriver, mais ils ont aussi souvent souffert de l'image que l'entourage, l'école ou la société leur a renvoyée. Ils ont été culpabilisés, voire rendu responsables du handicap de leur enfants... et n'ont spontanément pas forcément une bonne image des liens avec le DITEP. Cela les renvoie à de mauvais souvenirs : convocations, conseils de discipline, exclusions...

Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils ne veulent pas s'impliquer ! Ils sont les premiers partenaires pour le projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant. Mais comment aller plus loin ?

Les membres du DITEP d'Alès (Occitanie) et du DITEP Clair Soleil (Région Auvergne-Rhône-Alpes) ont réfléchi avec les parents à proposer des « Café des parents » ou de faire évoluer leurs « Samedis des parents » en ateliers de « Théâtre forum » pour dépasser les situations individuelles et leurs contextes souvent douloureux.

### Résultat ?

Les parents s'approprient ces espaces d'échange pour en faire des nouveaux espaces communs. A Alès, ils se mobilisent pour créer des projets au service de leurs enfants (animation de la kermesse par exemple). A Clair Soleil, les participants aux ateliers théâtres mettent en scène avec les professionnels des situations quotidiennes qui posent problème. Les scènes sont ensuite rejouées : chacun joue à la fois son propre rôle puis celui des autres suivant les alternatives proposées, sans jugement et en sortant des « rôles » habituels de chacun.

### Et après ?

Un nouveau collège dédié aux parents et aux adultes ayant bénéficié de l'accompagnement des DITEP pendant leur enfance ou leur jeunesse a été créé l'an dernier au sein du conseil d'administration de l'AIRe. L'Assemblée Générale de l'AIRe se tiendra le mercredi 15 mai. A cette occasion, une partie des membres du Conseil d'Administration sera renouvelée pour les accueillir au sein de notre gouvernance associative.

Comme l'indique Roland DYSLI, en conclusion de la journée : « *Actuellement, l'AIRe parle pour défendre les droits et les intérêts de ces jeunes, en étant attentif à ne pas parler à leur place mais pour eux. Leur participation à notre CA nous permettrait à l'avenir de parler à leurs côtés, en complémentarité de points de vue* »

Pour consulter les résultats de l'enquête « L'expression et la participation des jeunes », [cliquez ici](#) .

## Assemblée Générale le 15 mai 2024

L'Assemblée Générale de l'AIRe se tiendra le 15 mai 2024 à l'Institut Le Val Mandé (7 rue Mongenot—94160 St Mandé). Nous recevrons à cette occasion Alice CASAGRANDE, ancienne conseillère ministérielle en charge de la lutte contre les maltraitances.

L'élection des membres du Conseil d'Administration se fera par vote électronique, du 22 avril au 15 mai. Nous élirons à cette occasion les premiers représentants du nouveau collège ouvert aux personnes accompagnées et à leurs famille, instauré lors de la réforme des statuts en 2023.

**Attention** : seuls les adhérents à jour du paiement de leur cotisation le 22 avril pourront participer à l'élection des administrateurs. De même, seuls les adhérents à jour du paiement de leur cotisation le 15 mai pourront participer au vote des résolutions le jour de l'Assemblée Générale.

Les documents afférents parviendront aux adhérents deux semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Merci de confirmer votre présence [en cliquant ici](#).

# Pour que la santé mentale soit la Grande Cause Nationale 2025, signons la pétition !



En 2024, 13 millions de français sont concernés par des troubles psychiques. Bien que la sensibilisation grandisse, que la population prenne de plus en plus conscience de l'importance de prendre soin de sa santé mentale et que les innovations se développent pour prendre à bras le corps les préjugés, il faut aller plus loin !

L'AIRe s'est associé au Collectif qui se mobilise pour faire de la santé mentale LA grande cause 2025. Le label Grande Cause facilite la conduite de larges campagnes d'information et de sensibilisation et la mobilisation conjointe des pouvoirs publics et de toutes celles et ceux qui font avancer la cause de la santé mentale.

Le Comité de Pilotage qui porte cette mobilisation regroupe 20 acteurs soit plus de 3000 structures travaillant dans le champ de la santé mentale au sens large : représentants de la psychiatrie, du champ médico-social, de l'accompagnement professionnel, sanitaire et social, des familles et proches, des pairs aidants, des lignes d'écoute, etc.

Plus de 60 organisations, entreprises et acteurs de la société civile apportent également leur soutien à la démarche Santé mentale Grande cause nationale 2025.

La pétition est désormais ouverte à la signature de chaque citoyen pour que nous obtenions la Grande cause ! Pour se mobiliser et signer la pétition : [cliquez ici](#)

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

## Mesure de l'activité : les premiers résultats !

Le deuxième COPIL national consacré au modèle conçu par l'AIRe pour mesurer l'activité s'est tenu le 20 mars 2024 en présence de la DGCS, de la CNSA et des ARS concernées.

Des premiers résultats ont pu être présentés par le CREA I ORS Occitanie attestant de la robustesse du modèle.

Ainsi, ce sont les parcours de près de 10 000 jeunes qui ont pu être comptabilisés de manière harmonisée au niveau national.

En termes de plus-value : le modèle permet de mieux refléter les parcours des jeunes. En effet, en partant de l'emploi du temps hebdomadaire du jeune, le modèle permet de se détacher du cloisonnement par modalités d'accompagnement et de mieux se rendre compte de leurs évolutions. Par exemple, sur les résultats compilés du dernier trimestre 2023, 3 jeunes sur 10 avaient des parcours plusieurs modalités différentes. Et moins de 3% ont eu une unité d'accompagnement côté 4, preuve que les indicateurs de complexité proposés par l'AIRe sont pertinents pour rendre compte des moments où les jeunes ont un besoin d'accompagnement plus intense.

Le modèle permet aussi de valoriser la fonction appui-ressource qui est une part importante de l'accompagnement proposé par les DITEP.

Pour l'année 2024, ce sont près de 200 DITEP et 40 DIME qui participent à l'expérimentation !

### Pour une expérimentation réussie !

Les membres de l'AIRe ont élaboré de nouveaux outils pour appuyer les ESMS qui rejoignent l'expérimentation. Plusieurs webinaires de formation de nos délégués régionaux et des CREA I se sont tenus les 4 et 25 mars derniers et la Foire aux Questions s'enrichit au fur et à mesure des remontées...

# Entretien avec Benjamin VOISIN, Adjoint au DGCS

Une délégation de l'AIRe composée de Roland DYSLI, Président, Jean-François PRADENS, Secrétaire général, de Vincent RABBE, Membre du bureau et pilote de l'expérimentation, et d'Annelise GARZUEL, conseillère technique a été reçue le 27 mars 2024 par Benjamin VOISIN, adjoint du DGCS et Guillaume MARION, directeur de projet Sérafin-PH, du suivi du numérique médico-social et de l'appui à la transformation de l'offre.

Le rendez-vous s'inscrivait dans la suite du COPIL national du 20 mars auquel Benjamin VOISIN n'avait pas pu participer et revêtait une importance d'autant plus prégnante que la majorité des ARS est désormais impliquée dans la démarche.

Un point sur les premières tendances a donc pu être partagé. Benjamin VOISIN a exprimé l'intérêt porté par la DGCS au modèle proposé par l'AIRe, dont il cherche la convergence avec les autres modèles, notamment tarifaires.

L'entretien a également été l'occasion de lui faire part de nos alertes s'agissant de la future publication du décret autorisant les ESMS à fonctionner en dispositif intégré qui tarde à voir le jour malgré l'avis favorable rendu fin janvier par le CNCPH, de même que les discussions sur un futur décret visant à encadrer la coopération entre le médico-social et l'Éducation Nationale ne semble toujours pas en cours de consultation.

Nos inquiétudes sur la mise en place des futurs « Pôles d'appui à la scolarité » ont également pu être relayées, alors que la DGCS négocie actuellement leur avenir avec l'Éducation Nationale.

Pour l'AIRe, la question de l'articulation avec l'existant doit être clarifiée (EMAS, EMR etc...) et il ne faudrait pas que les personnels intervenants au sein des PAS ne vident les viviers d'enseignants spécialisés qui interviennent dans les UE et UEE. Il est également indispensable que les interventions médico-sociales puissent aussi être possibles sur les temps périscolaires ainsi que sur les temps des vacances scolaires. La mise en place des futurs PAS devrait être une opportunité pour permettre un véritable partenariat entre l'EN et le médico-social qui doivent faire équipe pour inclure tous les enfants.

Nous avons également informé la DGCS de notre étude PsyPreDi : « *Etat des lieux de la santé mentale des adolescents suivis par les dispositifs ITEP en France* » qui a suscité un fort intérêt de la part de nos deux interlocuteurs.

## Nouveauté en librairie : Qui est fou ?

### Qui est fou ?

Géraldine Goulier  
Philippe Godard



Comprendre les Personnes

Chronique Sociale

La folie disqualifie les individus qui en sont atteints, ou que la société a étiquetés « fous » et qu'elle prétend vouloir soigner. Pourtant, très souvent, la société tente surtout de s'en protéger en les rejetant, voire en les enfermant. Car la plupart d'entre nous croyons que les fous sont dangereux, alors qu'ils sont avant tout des personnes qui souffrent.

Posons la question : « Qui est fou ? » Et nous découvrirons que partir à la découverte de la folie nous amène à nous poser des questions qui dérangent les « normaux »...

Géraldine GOULIER est psychiatre au sein du DITEP Saint Nicolas de la Fondation Arc en Ciel (Rougemont le Château, 90). Elle fait partie de l'équipe AIRe-Champ Social.

Philippe GODARD est l'auteur d'essais politiques, pédagogiques et d'ouvrages documentaires pour la jeunesse. Leur ambition, à travers ce livre, est de dépasser la question de la folie pour engager un questionnement sur la norme, la déviance et la liberté.

Ouvrage disponible en librairie ou sur Internet: [www.chroniquesociale.com](http://www.chroniquesociale.com)



# Fiers d'être engagés, Fiers de prendre soin : l'AIRe participe au congrès de l'UNIOPSS

Le 35<sup>ème</sup> congrès de l'UNIOPSS s'est tenu les 3 et 4 avril 2024 à Lyon au cours desquels il a été question d'effectivité des droits (vs leur simple déclaration) ; de la nécessité de favoriser et de valoriser le travail des liens, en préservant le caractère d'utilité sociale du secteur associatif face aux tendances à la marchandisation et à la mise en concurrence des associations entre elles par les pouvoirs publics.



Damien TELLIER, Christophe BUISSON, Annelise GARZUEL et Antoine SAJOUS au congrès de l'UNIOPSS

Après avoir remis à la ministre une pétition l'alertant sur la situation du secteur médico-social, le président de l'UNIOPSS Daniel GOLDBERG a souligné l'importance de développer un plaidoyer fort pour relier la question sociale à la question démocratique, et ouvrir un débat citoyen sur les vulnérabilités et construire une société de demain. Il a appelé à la création du comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé pour aboutir à des coopérations plus resserrées et plus structurées, à l'image de ce qui fonctionne déjà en région.

**« Une société démocratique se construit au bénéfice de tous »**

Pour Pierre ROSANVALLON, la question sociale est au cœur de la fabrique de notre démocratie.

**« Le pansement Schubert : accompagner le soin par la musique »**

Claire OPPERT, violoncelliste virtuose, musicienne-soignante et auteure du « Pansement Schubert » dont le violoncelle accompagne les derniers moments de patients en fin de vie, a suspendu le temps en offrant aux participants une représentation remarquable de sa musique thérapeutique.

**« Pour que double vulnérabilité ne rime plus avec fatalité ! »**

Damien TELLIER, membre du CA de l'AIRe et délégué régional Bretagne est intervenu aux côtés de Katy LEMOIGNE, directrice générale de l'association Chanteclair et co-présidente de la Commission Enfances, Familles, Jeunesses de l'UNIOPSS et de Lucie VACHER, 8<sup>e</sup> Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge des sujets « Enfance, famille et jeunesse » lors de l'atelier consacré aux enfants dont les besoins concernent à la fois le secteur de la santé, du médicosocial et de la Protection de l'Enfance.

—> Parce qu'ils sont au croisement de plusieurs facteurs de vulnérabilités, les enfants et les jeunes en situation de handicap relèvent actuellement de deux politiques publiques distinctes, ce qui complique leur situation, notamment en matière de financement.

△ Enfants à double vulnérabilité ? Incasables ?

La complexité vient plutôt de leurs parcours, de leur situation administrative, de l'absence de moyens, de l'absence d'équipes coordonnées qui puissent répondre à leur besoins... Cela peut majorer leurs troubles, voire être producteur d'exclusion.

**« Dépasser l'interconnaissance »**

L'interconnaissance entre les acteurs est importante mais elle ne suffit pas. Il faut réellement créer des conditions d'un co-engagement autour de l'enfant. Il est temps de dépasser le constat des difficultés de terrain pour faire évoluer les réponses.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au cœur de la logique de parcours. Il ne s'agit pas de se défaire les uns sur les autres mais bien de s'engager collectivement autour de lui !

—> **Peut-être par un renforcement du maillage interinstitutionnel ? Des financements communs ?**

# Agenda

15 Mai	Assemblée Générale à St Mandé (94)
7 juin	Journée interassociative Protection de l'Enfance en Auvergne-Rhône-Alpes
Du 13 au 15 juin	Challenge rugby à Saint Florent sur Cher (18)
Du 20 au 21 septembre	Université d'été en région Occitanie
Du 6 au 8 novembre	Journées de l'AIRE à Lille
12 décembre	Journée interassociative au Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités